



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

restructuration

Question écrite n° 33164

Texte de la question

M. Philippe Martin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la présence de la gendarmerie nationale dans le département du Gers. Depuis plusieurs années, l'État organise le désengagement de la gendarmerie nationale au sein des territoires ruraux, et ce, au mépris d'une longue tradition et d'un attachement jamais démenti des élus du Gers à la présence des gendarmes au plus près de la population. Le département du Gers est particulièrement touché par cette évolution. Sous couvert d'une réorganisation de la sécurité publique, plusieurs brigades territoriales ont été purement et simplement fermées, tandis que l'accueil du public est peu à peu concentré sur quelques brigades de commandement. Plus grave, ses services viennent de renoncer à l'implantation d'une brigade cynophile à Gimont, et ce contrairement à ce que prévoyait le plan initial de mise en place des communautés de brigades dans le Gers. Dans ce contexte, de nombreux élus de sa circonscription sont particulièrement inquiets de la possible suppression d'une quinzaine d'escadrons de gendarmerie mobile, telle qu'évoqué dans une note récente de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). La présence, en particulier, de l'escadron de gendarmes mobiles à Mirande est vitale pour l'économie locale, et sa disparition constituerait une catastrophe pour notre sous-préfecture. La révision générale des politiques publiques (RGPP) prévoyant la suppression de 3 000 postes dans la gendarmerie nationale d'ici trois ans, il lui demande si l'escadron de gendarmerie mobile de Mirande figure parmi les unités appelées à disparaître.

Texte de la réponse

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a toujours exprimé son attachement au maintien de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les secteurs les plus fragiles. L'application de ce principe n'exclut pas des adaptations du dispositif territorial de la gendarmerie nationale, au gré des évolutions de son environnement. Ces adaptations visent principalement à accroître la présence des gendarmes sur le terrain, de jour comme de nuit, pour assurer la protection de la population. Ces mesures n'impliquent pas nécessairement des diminutions d'effectifs. Ainsi, le groupement de gendarmerie départementale du Gers a-t-il bénéficié de cinq postes budgétaires supplémentaires entre 2002 et 2007. Enfin, si le conseil de modernisation des politiques publiques a souligné la nécessité de recentrer les forces mobiles sur leurs missions d'ordre public, aucune option relative à l'escadron de gendarmerie mobile 25/2 de Mirande n'est arrêtée. Tout développement éventuel de ce dossier donnerait lieu à une concertation avec les élus concernés, sous l'égide du préfet du Gers.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Martin](#)

Circonscription : Gers (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33164

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8922

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2893